

Compte-rendu de réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N du 15 juin 2020 à 20h30

Présents : LUYTON Jacques, Maire.

PEYTEL Jean-Jacques, HEYDEL GRILLERE Laurence, TRAVERSE Xavier, adjoints.

ALLEMAND Antoine, ARGAUD Laurent, BOURDIN Ghislaine, DUTOUR Nathalie, DUTOUR Pierre, FOURNON Chantal, MAZOYER Rémi, MOURROZ Sandrine, ROUSSET Philippe, Conseillers Municipaux.

Absente : VINCENT Jacqueline pouvoir à FOURNON Chantal

Absente excusée : DEJARDIN Caroline

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 9 juin 2020

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1 délibération ajoutée à l'ordre du jour

Délibérations :

1. Indemnités de fonctions aux élus.

Le montant des indemnités du maire et des adjoints est voté à l'identique du précédent mandat.

Taux de 31 % pour le maire et de 8,25 % pour les adjoints à l'unanimité.

Il a été décidé de ne pas prendre en considération l'augmentation au 1^{er} janvier 2020 des indemnités préconisées par la loi Engagement et Proximité.

2. Délégations du conseil au maire.

A 13 voix pour et 1 abstention – Arrivée de Mme N. Dutour à 20h20.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De procéder, **dans les limites de cent mille euros**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite fixée de cent mille euros** ;
- 16° De réaliser les lignes de trésorerie **sur la base d'un montant maximum de cent mille euros** ;

Le conseil précise que le maire pourra engager des dépenses jusqu'à un **montant de trois mille euros HT sans avis préalable** du conseil et informera ce dernier à chaque séance de l'utilisation faite de cette délégation.

3. Délégué au Syndicat Départemental des Énergies de l'Ardèche (SDE07).

M. ALLEMAND A. est désigné à l'unanimité comme délégué au SDE07.

4. Délégué au Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

M. LUYTON J. est désigné à l'unanimité comme délégué au conservatoire Ardèche Musique et Danse.

5. Désignation du correspondant défense.

M. PEYTEL Jean-Jacques est désigné comme correspondant défense.

6. Délibération relative au droit à la formation des élus.

Le conseil décide à l'unanimité qu'une enveloppe correspondant à 2% des indemnités de fonctions annuelles sera inscrite aux budgets primitifs à compter de 2021 pour permettre la formation, si besoin, des conseillers.

7. Délibération relative à la création et la composition des commissions municipales.

A l'unanimité le conseil crée 9 commissions municipales :

- Environnement.
- Développement économique, affaires agricoles, calamités agricoles, tourisme.
- Finances, budget, juridique, impôts, ressources humaines, personnel.
- Information, communication, culture.
- Actions sociales.
- Affaires scolaires, périscolaire, enfance, jeunesse, vie associative.
- Voirie, sécurisation, circulation et piétons.
- Urbanisme, contrôle et conformité des travaux, patrimoine, mobilier urbain, citoyenneté.
- Commission spécifique grands travaux.

8. Délibération relative à la création et à la composition de la commission d'appel d'offres créée à l'unanimité
9. Rectification de la délibération sur le taux des taxes pour 2020 à l'unanimité
10. Rectification pour validation du budget 2020 à l'unanimité
11. Maintien de la rémunération des élus du précédent mandat jusqu'au 31 mai 2020 à l'unanimité
12. Annulation des loyers du restaurant – période confinement à 13 voix pour et 1 contre.
13. Devis travaux aménagement rue de la Fauque à l'unanimité
14. Devis aménagement accès commerce à l'unanimité
15. Convention Glun'Nature reportée au prochain conseil. Demande de plus de précisions, clarifier certains points et améliorer la formulation.
16. Devis complémentaire vidéoprotection : 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention. Interrogation des conseillers : comment se protéger du possible changement de destination dans le futur pour ce type d'installation ? (Protection devenant répression.....)

Infos diverses :

- M. Savinel des Eaux de la Veaine se propose de venir faire une présentation en conseil municipal.
- Rencontre avec la CNR prévue le 16/09 en présence de Christophe Doré directeur territorial et de Michel Ribert.
- Intervention auprès de la SNCF pour alimentation caméra RD 86 et dégradation chemin de Simondonne.
- Installation de la climatisation en mairie semaine du 6 juillet
- Nécessité de fixer les dates des premières commissions municipales et notamment commission affaires scolaires au plus tôt.
- Prochain conseil municipal le 6 juillet.

Séance levée à 23h00